

4677

H. ROLLAND

Correspondant de la Société Nationale des Antiquaires de France

Monnaies Romaines inédites



PARIS
COURRIER NUMISMATIQUE XXXII
1933

Bibliothèque Maison de l'Orient



132237

H. ROLLAND

Correspondant de la Société Nationale des Antiquaires de France

Monnaies Romaines inédites



PARIS
COURRIER NUMISMATIQUE XXXII

1933



Monnaies Romaines inédites

I. — NUMONIA

L'étude approfondie à laquelle a été soumise la Numismatique de la République Romaine, rend extrêmement rares les découvertes de monnaies inédites. Celle que nous publions ici est d'un type connu, mais elle constitue, par le métal de sa fabrication, une unité toute nouvelle.



Buste ailé de la Victoire, sous les traits de Fulvie. Æ C. NUMONIUS, guerrier romain attaquant deux soldats ennemis, protégés par un *Vallum*, à l'exergue VAALA.

Denier Æ. (1).

Ce denier, complète la série des monnaies, frappées en 43 av. J.-C., par *Caius Numonius Vaala*, et porte à quatre le nombre de celles aujourd'hui connues de la gens Numonia.

Les pièces au buste de Fulvie n'étaient, jusqu'à ce jour, représentées que par l'Aureus n° 1 de la *Description des Monnaies de la République Romaine* d'Ernest Babelon (2). Nous emprunterons à cet éminent auteur l'explication des sujets figurés sur cette monnaie.

Au droit : La femme de Marc-Antoine, a été représentée avec les attributs de la Victoire. Cette identification est celle unanimement adop-

(1) Collection Taulier.

(2) 2 vol. 8° Paris 1885, t. II, p. 264.

tée depuis les études de Borghesi (1), du Comte de Salis (2) et du baron de White (3).

Au revers : Se voit un *Numonius*, ancêtre du monétaire, qui, ayant accompli un fait d'armes, dans des conditions sur lesquelles se tait l'Histoire, reçut le surnom de *Vala*, devenu le cognomen de sa famille. C'est ce nom qui figure à l'exergue, avec une recherche d'archaïsme, dans la forme VAALA. Quant au type, soit par jeu de mot, soit par allusion à l'action d'éclat du héros Numonius, on voit, entre les combattants, un fossé dont le talus est surmonté d'une palissade constituant le *vallum* du retranchement. Dans la façon dont le graveur a traité son dessin, on voit le souci qu'il a pris d'attirer particulièrement l'attention sur cet élément de défense, et en examinant les détails de cette représentation, il semble que la palissade est double, ce qui établirait un rapport encore plus étroit entre ces *Valla* et le cognomen des Numonii.

II. — TACITE ET CARIN

Nous avons eu récemment communication d'une photographie, reproduisant un petit bronze (4) qui constitue une intéressante curiosité numismatique ; c'est une monnaie, restée inconnue à H. Cohen, et frappée aux effigies des Empereurs Tacite et Carin.



IMP CL TACITVS AVG, buste drapé, cuirassé et radié à droite. —
CARINVS NOBIL CAES, buste drapé, cuirassé et radié à droite.
Petit bronze ou Billon. 21 m/m.

La légende qui encadre le buste de Carin, nous fixe sur l'époque où le coin le plus récent a été gravé. On sait en effet, que le fils aîné de Carus, fut honoré du titre de César, en même temps que son frère Numérien, en l'an 1035 de Rome, ou 282 de J.-C. La fabrication de cette

(1) *Œuvres complètes*, t. I p. 498.

(2) *Rev. archéologique*, t. XIV, 1866, p. 17.

(3) *Gazette archéologique*, 1875, p. 123.

(4) Collection du Docteur Trassagnac.

monnaie, se place donc, entre cette date, et celle de l'élévation de Carin au titre d'Auguste, honneur qui lui fut décerné l'année suivante (1).

L'usage d'orner les médailles, des effigies de plusieurs membres de la famille impériale, a été longtemps suivi à Rome, aussi connaît-on de nombreuses monnaies de Carus, où le buste de l'Empereur est uni à celui de ses fils ; mais, la réunion sur la même pièce, des portraits de Tacite et de Carin, était encore inconnue.

L'Empereur Tacite étant mort en 276, avant que la Fortune ait commencé à favoriser Carus, il est probable, que le jeune Carin n'a jamais été mêlé aux événements de son règne, et, par suite, la frappe de cette médaille ne peut être considérée comme la consécration d'un fait historique.

L'association de ces deux personnages paraît donc une fantaisie monétaire, ou une erreur due à l'inadvertance d'un monnayeur, ayant utilisé deux coins d'avvers. Cette confusion paraîtrait tout à fait possible entre des coins variés d'une même effigie servant alors aux émissions en cours de fabrication, mais, il n'est pas douteux, qu'en 282, les coins des monnaies de Tacite avaient été retirés des ateliers et restaient hors d'usage. Si des sujets de revers, même d'un intérêt périmé, ont pu survivre d'un règne à l'autre, parce qu'ils consistaient le plus souvent en images allégoriques, il ne peut en être de même pour l'effigie des Empereurs régnants et des princes de leur famille.

Malgré ces raisons, le fait d'une erreur ne peut pas être nié de façon absolue, et il serait imprudent d'écarter, sans réserve, la possibilité d'une confusion de coins, par un ouvrier illettré, n'ayant pas su discerner les traits de Tacite de ceux de Carus.

Si l'on éloigne définitivement cette hypothèse, on peut tout d'abord penser que cette pièce est l'œuvre d'un faussaire. Or, son style et sa facture ne paraissent pas pouvoir la faire ranger parmi les produits d'un atelier clandestin, et, d'autre part, l'un de nos meilleurs experts ayant eu le loisir d'examiner l'original, nous en a assuré l'authenticité.

De ce fait, ce petit document numismatique prend de l'importance, et l'on peut supposer qu'un événement politique, encore ignoré, de la vie de Carin, a incité ce prince à rappeler la mémoire d'un Empereur, dont le souvenir n'était pas en opposition aux intérêts de la famille régnante.

Si nous connaissions l'origine exacte de cette monnaie, et si sa fabrication pouvait être attribuée à l'Atelier de Rome, peut-être pourrait-on voir dans la réunion de ces deux effigies l'influence du Sénat, saluant dans le jeune César le successeur de Tacite. L'avènement de ce dernier n'avait-il pas, en effet, laissé entrevoir un moment une restauration du

(1) Marcus Aurelius Carinus, né en 249, César en 282, Auguste en 283, Empereur 283, mort 285.

pouvoir sénatorial ? Unir Carin à Tacite, c'était dicter au futur Empereur sa ligne de conduite, vis-à-vis d'une assemblée qui aspirait à voir renaître à Rome les usages républicains et à reprendre le pouvoir suprême qui lui avait été autrefois confié.

Cet espoir, bien vite déçu, s'éveilla dès que Tacite eut accepté l'Empire, et sa numismatique conserve, pensons-nous, l'expression des illusions du Sénat. Le médaillon où l'Empereur relève la ville de Rome, porte la légende *RESTITVTOR REIPVBLICÆ* (1). Celle-ci n'apparaît pas dans la numismatique des prédécesseurs ni des successeurs immédiats de Tacite, elle ne peut avoir le sens large de la formule immobilisée de *RESTITVTOR ORBIS*, mais elle vise la renaissance des vieilles lois républicaines. Non content d'assurer l'Empereur de la *CONCORDIA* et de la *FIDES MILITVM*, le Sénat qualifiait Tacite de *CONSERVATOR MILITVM* (2), tout comme si la destinée des légions avait été en son pouvoir. Aussi souhaitant de voir leur nouveau maître accomplir les réformes qui devaient leur être si favorables, les sénateurs allèrent-ils jusqu'à célébrer en l'honneur de ce vieillard des *decennalia* (*VOTIS X ET XX*) (3).

N'a-t-on pas dans le billon nouvellement publié, l'expression d'un vœu, celui de voir Carin devenir un nouveau Tacite. Il serait fort intéressant de connaître s'il existe d'autres exemplaires de cette pièce, et dans l'affirmative, les comparer pour déterminer s'ils proviennent de coins variés. En attendant on doit demeurer dans le domaine des hypothèses.

III. — MONNAIES TROUVÉES A GLANUM

En 1932, nous avons publié un relevé de toutes les monnaies qui, à notre connaissance, ont été découvertes sur l'emplacement de l'ancienne ville gallo-romaine de Glanum (4). Cette liste augmente chaque année en raison des fouilles ordonnées par le Ministère des Beaux-Arts.

Un site archéologique, dont nous poursuivons actuellement le déblaiement, nous a fourni, en dehors de quelques monnaies grecques de Mas-

(1) Cahen 107.

(2) Cohen 25.

(3) Cohen 174.

(4) ROLLAND (H.), *Numismatique de Glanum*, in-8°, Nîmes 1932.

silia (1), un certain nombre de monnaies romaines, dont plusieurs constituent des variétés non indiquées dans l'ouvrage de Cohen.

La liste qui suit complètera notre précédente étude.

1. — *Republique romaine*. — Tête de Janus bifrons — P Proue — *As Bronze* 21 gr. 25.

2. — Tiers (?) d'une pièce similaire, intentionnellement fragmentée pour servir de division. — *Bronze* 10 gr.

Ces deux pièces appartiennent à une série de l'as oncial déjà affaibli. En suivant la classification chronologique de Babelon, elles se placent entre 200 et 154 avant J.-C.

3. — Denier de la famille *Postumia* (B. 1), frappé vers 134 avant J.-C.

La présence de ces trois monnaies est intéressante, quant au témoignage qu'elles apportent, de la pénétration du commerce de Rome dans les possessions de la ville grecque de Marseille.

Avec ces monnaies, d'autres produits de l'industrie romaine ont été certainement introduits, et parmi eux, des poteries de fabrication italique. On ne doit donc pas être surpris de rencontrer ces dernières dans des gisements archéologiques certainement *préromains*. Pour le cas particulier de Glanum, l'autorité de Rome ne s'est établie, en ce lieu, qu'au milieu du 1^{er} siècle av. J.-C., il est donc hors de doute, qu'avant cette date, Marseille servait de trait d'union commercial, non seulement entre la Grèce et la Gaule, mais aussi entre celle-ci et les marchés de ses alliés d'Italie.

4. — *Tibère*. — TI CAESAR DIVI AVG F AVGVST [IMP] VIII, tête laurée à gauche. — PONTIF MAX TR POT XXXVII S—C, globe auquel est attaché un gouvernail; dessous à droite un petit globe. — *Moyen Bronze*.

Cette monnaie, frappée en 35 de Jésus-Christ est une variante du n° 13 de Cohen, sa légende du P est abrégée. Elle a été trouvée dans le voisinage d'un bol profond, en poterie rouge vernissée, orné de palmettes et de dessins floraux et portant la marque :



qui est celle du *Cneius Ateius*, potier italique, et de son ouvrier, proba-

(1) L'importance de ces fouilles est due principalement aux tessons céramiques qui y sont découverts. Certains sont des importations ioniennes du VI^e siècle av. J.-C. On comprendra tout l'intérêt que présentent ces découvertes pour l'histoire de la pénétration hellénique en Gaule.

blement grec *Eurialus*. La notation de ce dernier nom est intéressante, elle est la transcription du grec Εὐρύαλος, avec la distinction des deux sons de l'Y.

5. — *Domitien*. — CAESAR AVG F DOMITIAN COS [II], tête laurée à droite. — ð AE [QVIT] AS AVGVST S—C. L'Équité debout à gauche tenant une balance et un sceptre. — *Moyen bronze*.

C'est une variété du n° 1 de Cohen, avec la légende du revers plus complète, la frappe en remonte à l'an 73 de J.-C.

6. — [CAES DIVI AVG] VES F DOMITIAN COS VIII. — Tête laurée à droite. — ð CERES AVGVST S — C, Cérès *non voilée* tenant deux épis et un flambeau. — *Moyen bronze*.

Monnaie frappée en 80, légère variante de C. 32.

7. — CRISPVS NOB CAES, buste lauré, drapé et cuirassé à droite. — ð PRINCIPIA IVVETVTIS, le prince casqué, en habit militaire debout à gauche, appuyé sur son bouclier et tenant une haste renversée. Exergue illisible.

Cohen signale cette pièce sous le n° 100, et remarque l'obscurité de sa légende avec le mot *Principia*, que l'on a voulu expliquer par *Principi primo*, en donnant à l'a un sens numérique. L'atelier d'Arles a frappé le type de cette monnaie, entre 317 et 320 (1).

6. — *Julien II*. — Petit bronze, décrit par Cohen sous le n° 151. A l'exergue on lit la marque de la seconde officine de l'atelier d'Aquilée : AQVILS.

La frappe de cette monnaie se place entre l'année 360 où Julien fut proclamé Auguste, et 363 date de sa mort. Elle a été trouvée dans une couche archéologique, où ont été rencontrés des tessons de poterie grise estampée, dite Visigothique.

H. ROLLAND.



(1) Maurice (J.), *Numismatique Constantinienne*, II, p. 158.

⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙

BERGERAC

Imp. Générale du Sud-Ouest

~ ~ ~ ~ J. Castanet

Place des Deux-Confis

⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙